

Académie de Toulouse

-----  
Direction des services départementaux  
De l'Education nationale de l'Ariège

-----  
Division des personnels enseignants  
Et des moyens

L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services de l'Education nationale

- vu** le décret 82-451 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- vu** la circulaire d'application du 18 novembre 1982,
- vu** la circulaire FP n° 1885 du 23 février 1983 relative aux règlements intérieurs types des commissions administratives paritaires,
- vu** l'arrêté du 10 avril 1986 portant approbation des règlements intérieurs des commissions administratives paritaires départementales,
- vu** la circulaire du 27 juillet 2022 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires,
- vu** le résultat des élections à la commission administrative paritaire départementale en date du 8 décembre 2022,
- vu** la démission de Mme MARTY PICHON Julie de ses fonctions de représentante des personnels,

## A R R E T E

**ARTICLE 1** : composition de la commission administrative paritaire départementale de l'Ariège.

### Représentants de l'administration

#### Titulaires

M. ALBERICI Louis, Inspecteur d'académie,  
Mme RIBEIRO Isabelle, Secrétaire générale,  
M. DE LA CRUZ Michel, IEN ASH,  
M. MAUPOME Jean-Marc, IEN,  
Mme PINCE-SALEM Dominique, IEN,

#### Suppléants

Mme BELMAS Carine, IEN,  
M. MAURY Fabrice, APAE,  
Mme ANDRIEUX Chrystel, APAE.,  
Mme FABRE Nathalie, AAE  
Mme MALAGOLI Sylvie, Médecin de l'Education nationale,

### Représentants des personnels

Corps des professeurs des écoles et des instituteurs:

#### Titulaires

Mme DEJEAN Anne,  
Mme MASSICOT Audrey,  
Mme PIQUEMAL Myriam,  
M. BENARD Mathieu,  
Mme JOBERT Laure,

#### Suppléants

Mme PIRES Carine,  
M. LATOUR Emmanuel,  
Mme BABY Maryline,  
M. MAGNIER Assaad,  
Mme BENNES Claire.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Fait à Foix, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

  
Louis ALBERICI